

Ce site utilise et partage avec des tiers (partenaires ou prestataires) des cookies et autres traceurs à des fins de statistiques et de mesure d'audience, de partage de contenu sur les réseaux sociaux et d'utilisation d'outils de visualisation multimédia.

Le dépôt de ces cookies est soumis à l'obtention de votre consentement préalable à l'exception de certains cookies nécessaires au fonctionnement du site et des cookies de mesures d'audience pouvant être regardés comme exempts de consentement. Vous pouvez paramétrer votre choix, finalité par finalité, en cliquant sur « Paramétrer » et modifier votre choix à tout moment lors de votre navigation sur le site en cliquant sur l'onglet « Gérer les cookies » (accessible sur le site, en bas de page). Pour plus d'informations, [voir notre politique Cookies](#).

ACCEPTER

L'ÉCO-RÉNOVATION : UNE AIDE SIMPLIFIÉE ! AVEC LA CNL

Date de publication : 11/03/2020 - Energie/environnement

Isoler votre maison, changer votre chaudière, installer un système de ventilation efficace... ces travaux peuvent vous permettre d'améliorer le confort de votre logement, de réduire vos factures d'énergie et de valoriser votre bien. Pourtant le rythme actuel de la rénovation reste bien insuffisant. Le frein principal serait l'éclatement et la complexité des aides.

C'est pourquoi, le gouvernement a décidé de refondre totalement le système d'aides afin de le simplifier, de le rendre plus juste et plus efficace et propose un nouveau dispositif depuis le 1er janvier 2020.

Ce nouveau dispositif à la rénovation énergétique s'appelle "**Ma PrimeRenov**". Elle fusionne 2 aides :

- le CITE, le crédit d'impôt à la transition énergétique,
- les aides de l'Agence Nationale pour l'habitat.

Calculée en fonction de 2 éléments :

- les revenus du foyer,
- les économies d'énergie que les travaux permettront de réaliser par un artisan reconnu garant de l'environnement (RGE).

En vous rendant sur le site, vous pourrez également savoir si "vous êtes éligible" ou pas.

Pour bénéficier de cette prime unique, il vous suffira de faire une simple demande en ligne sur le site maprimerenov.gouv.fr.

Ensuite, si vous êtes éligible, la prime vous sera versée en une fois et ce dès la fin de vos travaux. Cette aide unique va se mettre en place progressivement. En 2020, elle ne concerne que les propriétaires occupant leur logement. A partir de 2021, ce nouveau dispositif sera ouvert aux propriétaires bailleurs et aux syndicats de copropriétaires.

Sachez qu'en attendant cette généralisation, si vous n'êtes pas éligibles, vous pouvez toujours bénéficier d'un crédit d'impôt transitoire dit "crédit résiduel". De plus, les aides des collectivités et l'éco-Prêt à Taux Zéro restent ouverts à tous.

URL source: <https://www.inc-conso.fr/content/leco-renovation-une-aide-simplifiee-avec-la-cnl>